

Renseignements pratiques



> Permanences

M. le Maire, les mardis, samedis de 9h à 11h30 et sur rendez-vous.

Mme Perrin, M. Place, M. Suchère, M. Pinay le samedi de 10h à 12h.

Secrétariat de mairie :

L'ouverture au public sera assurée les mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et les jeudis de 15h à 18h.

Tél. 04 77 97 17 45 - Télécopie 04 77 97 04 54.
E-mail : mairie.pralong@wanadoo.fr

> Employés communaux

M. Jean-Marc Voltaire est chargé de l'entretien de la commune, aidé par Emilie Duchez en période estivale. Mme Nicole Lombardo assure son service à l'école (garderie, cantine et entretien). Mme Sandrine Tronel est chargée de l'entretien des bâtiments communaux et du service des repas de la cantine.

> Ecole

Garderie payante (0,50€ par 1/2 heure) de 7h30 à 8h20 et de 17h à 18h, et gratuite de 11h30 à 12h15. Cantine : ce service fonctionne pour les enfants du R.P.I. Les repas sont préparés par Scolarest de Saint-Etienne.

> Assistante sociale

Mme Teyssier assure une permanence au Centre Social de Boën, le lundi sur RDV de 9h à 12h. Vous pouvez la contacter par téléphone au 04 77 97 72 72.

> Allocations familiales

Permanence à Montbrison *Maison des Permanences* 12, rue de la Préfecture le lundi de 13h30 à 16h30, le jeudi de 9h à 12h, le vendredi de 13h30 à 16h.

AMAVIE (Association Médiation Aide aux Victimes) : vous êtes victimes, nous pouvons vous aider confidentiellement et gratuitement. Tél. 04 77 55 45 12.

Accueil à Montbrison : *Maison des Permanences*, à Boën au Centre Social.

> Elimination des piles usagées

Une caissette est à votre disposition dans le hall de la mairie aux heures d'ouverture.

> Pompiers

En cas de besoin, composer le 18, 112 sur portable. Votre appel sera traité par informatique 24h sur 24 par des pompiers professionnels.

> Assainissement

Droit de branchement : 1500 €. Tarifs redevance assainissement, forfait 28 € inchangé.

Consommation d'eau de 0 à 100 m³ : 0,80 € et au-dessus de 100 m³ : 0,50 €.

Il est interdit de raccorder les eaux pluviales sur le réseau d'assainissement suite à de gros problèmes de dysfonctionnement des lagunes. Les tarifs 2008 seront réactualisés courant 2009.

> Eau potable

Pour tout problème technique contacter SAUR FRANCE : 04 77 96 89 00. Pour renseignements ou RDV pour mutations contacter Cécile Begonin au 04 77 97 17 29 (Mairie de Champdieu).

> Déchetterie

Service gratuit. Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Présenter une attestation de domicile.

> Ordures ménagères

Nous vous prions de vous référer au calendrier joint au présent bulletin.

> Tri déchets

Nous vous prions de vous référer au calendrier joint au présent bulletin.

> Cimetière

Les familles des défunts sont priées de bien vouloir entretenir les tombes. La mairie se réserve le droit de reprendre les concessions en état d'abandon (délibération du Conseil Municipal du 4/11/2004). Tarif : 50 €/m² pour une concession trentenaire. Signalez à la mairie tous les travaux sur la concession.

> Fiche population

Pour nous permettre la mise à jour régulière du fichier population, nous demandons aux personnes qui arrivent ou quittent la commune de bien vouloir avertir la mairie. Merci.

> Animaux errants

La divagation des chiens et des chats est interdite.

> Eco buage

Brûler vos débris de jardin est autorisé du 1er octobre au 28 février et du 1er mai au 30 juin. Les feux ne pourront être allumés qu'entre le lever du jour et 16h, et éteints avant la tombée de la nuit. Par contre, il est interdit de brûler matières plastiques, caoutchouc, pneus, etc.

> Dénéigement

En cette période hivernale, nous en profitons pour rappeler aux habitants qu'en cas de chute de neige : le déneigement de la voirie est assuré par l'employé communal, mais le déneigement des entrées de propriétés, des trottoirs et des voies privées reste à la charge des propriétaires et des locataires et ce déneigement engage leur responsabilité.

> Distribution du courrier

Les facteurs ont de plus en plus de difficultés pour distribuer notre courrier. Pour la qualité de distribution, la mairie travaillera en 2009 sur l'appellation et la numérotation des rues, des habitations et sur la normalisation des boîtes-aux-lettres.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES (Réservation en Mairie)		PRIX	CAUTION
HABITANTS DE LA COMMUNE	Apéritif	70 €	300 €
	Repas ou soirée	120 €	300 €
HABITANTS HORS COMMUNE	Apéritif	120 €	300 €
	Repas ou soirée	270 €	300 €

Pour réservation, se renseigner auprès de Mme Catherine BRICAUD au 04 77 97 17 33

